



ENFANCE & FAMILLE

La PMI à vos côtés

Devenir parent n'est pas si facile. C'est pourquoi les professionnels de la Protection Maternelle Infantile (PMI) vous rassurent et vous accompagnent.

Les missions de la PMI

Le service de Protection Maternelle et Infantile s'adresse aux familles, aux jeunes femmes, aux futures mères et aux enfants jusqu'à 6 ans. Il assure principalement des actions de prévention, de dépistage, ainsi que des activités d'éveil pour les enfants.

Il met à votre disposition des professionnels de la petite enfance, médecins, sages-femmes, infirmières-puéricultrices, psychologues, auxiliaires de puériculture et éducatrices de jeunes enfants.

Ces professionnels vous accompagnent et vous conseillent pour [votre contraception](#), pour le suivi de [votre grossesse](#) et [la naissance de votre \(vos\) enfant\(s\) et jusqu'à ses \(leurs\) 6 ans](#). La PMI vient en complément - et non pas en substitution - du rôle de votre médecin traitant, de votre pédiatre ainsi que de tous les professionnels de la santé et de la petite enfance.

L'ensemble de leurs actions est également en lien avec les maternités, les services de néonatalogie et pédiatrie, ainsi que les professionnels libéraux (médecins, sages-femmes...). Les médecins, les puéricultrices et auxiliaires de puériculture réalisent également des bilans de santé en école maternelle pour les enfants de 3-4 ans.

En partenariat avec d'autres services du Département ou des partenaires externes, les professionnels de la PMI peuvent mettre en place diverses aides : financières, éducatives, à domicile par des techniciennes d'intervention sociales et familiales (TISF). Ils vous accompagnent également dans [la recherche d'un mode d'accueil](#).

La PMI instruit l'[agrément des assistants maternels](#) et des assistants familiaux, ainsi que l'agrément des structures et des services d'accueil des jeunes enfants.

Ses prestations sont assurées gratuitement dans le respect du secret professionnel et médical.

La PMI en chiffres

En 2019, **4 017** naissances enregistrées dans la Vienne, par le service PMI

- > **458** consultations de gynécologie dont 101 destinées à des jeunes filles mineures et 72 séances collectives d'information sur la vie affective et sexuelle.
- > **1545** visites à domicile effectuées par les sages-femmes
- > **881** séances individuelles de préparation à la naissance effectuées dans les locaux PMI ou à domicile
- > **26** séances collectives de préparation à la naissance.
- > **6 168** visites à domicile effectuées par les puéricultrices.
- > **2 327** enfants vus par un professionnel de PMI dans son 1er mois de vie.
- > **30** lieux de consultations des enfants de 0 à 6 ans.
- > **3 532** enfants vus en bilans de santé (3-4ans) en école maternelle.
- > **81,5 %** des enfants nés en 2015/2016 vus en écoles maternelles ont bénéficié d'un bilan complet ou d'un dépistage sensoriel.
- > **2 736** assistants maternels agréés dans la Vienne avec 9 899 places proposées.
- > **61** structures d'accueil collectif avec 1 515 places proposées.

PMI DANS LA VIENNE

Simple d'utilisation, la carte interactive du Département de la Vienne vous permet de découvrir le lieu de permanence et/ou de consultation de la PMI le plus proche de chez vous en cliquant directement sur l'un de ces icônes ou en indiquant votre adresse dans le moteur de recherche.

Bonne navigation !



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319
86008 POITIERS CEDEX

 05 49 55 66 00